

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**Chronique Politique.**

L'Agence Havas nous communique l'analyse des documents diplomatiques que contient le Livre rouge qui vient d'être soumis en Autriche aux délégations. La plupart de ces documents se rapportent à la question de la mer Noire et aux affaires des principautés danubiennes.

Ce qui nous frappe dans ces dépêches, c'est l'accord presque complet qui semble exister entre l'Autriche et la Prusse.

Une dépêche du comte de Beust, du 30 mars dernier, confirme la satisfaction qu'il éprouve de s'être rencontré avec le prince de Bismarck sur une base d'appréciation identique.

Les cabinets de Berlin et de Vienne portent également le même intérêt au maintien du prince Charles en Roumanie, et expriment l'espoir que la sagesse d'un ministère conservateur à Bucharest rendra inutile une intervention européenne.

Cet accord de M. de Beust avec le cabinet de Berlin, dans des questions si importantes, confirme tout ce que nous savions déjà des tendances éminemment pacifiques du cabinet autrichien.

On écrit de Madrid, le 22 mai :

Au Congrès espagnol, les républicains présentent une proposition demandant l'établissement de la République.

Les Carlites demandent l'annulation de l'élection du roi Amédée et la reconnaissance des droits de don Carlos.

Le député Becena demande l'ajournement de toutes les questions relatives aux modifications constitutionnelles, jusqu'après la discussion du règlement qui concerne les propositions de ce genre.

La séance est très-orageuse.

Pendant le tumulte, les Carlites protestent en quittant l'Assemblée. La majorité applaudit. Les Carlites rentrent peu après.

On mande de Versailles, le 22 mai :

Dans la séance de l'Assemblée nationale, M. Thiers dit que la cause de la justice, de l'ordre et de la civilisation triomphe, grâce à notre brave armée. (Applaudissements unanimes).

L'orateur continue en disant que parmi les généraux, les officiers et les soldats surtout, chacun a fait son devoir; il félicite l'armée d'avoir généreusement versé son sang pour accomplir son devoir.

M. Thiers expose ensuite les puissants effets de notre artillerie, qui ont permis d'avancer rapidement les travaux d'approche vers les forts d'Issy et de Vanves, puis vers le mur d'enceinte.

« Nous ne pensions pas, dit-il, entrer dans Paris avant deux ou trois jours et au prix d'efforts et de sacrifices pénibles. Heureusement cette cruelle nécessité nous a été épargnée.

« Hier le général Douay reconnut que la porte de Saint-Cloud était abordable; bientôt son armée pénétra dans Paris. Elle s'est avancée jusqu'à l'Arc-de-Triomphe.

« Simultanément, le général Ladmirault entra par la gauche, occupait l'Avenue de la Grande-Armée et l'Arc de Triomphe; tandis que le général Vinoy tendait la main au général Cissey qui appuyait son aile gauche à Montparnasse et sa droite aux Invalides.

« De son côté, le général Clinchant entra par le faubourg Saint-Honoré et arrivait jusqu'à l'Opéra.

« Telle était la situation à deux heures après midi.

« Nous sommes portés à croire que Paris sera bientôt rendu à son véritable souverain, qui est la France. »

Parlant du sort qui attend les insurgés, M. Thiers dit que les lois seront exécutées avec vigueur :

« C'est la loi à la main que nous sévrons contre les scélérats qui n'ont respecté ni les propriétés privées, ni les monuments publics. »

M. Thiers ajoute que les marins ont rivalisé d'énergie et de dévouement avec l'armée de terre.

M. Jules Simon dépose un projet pour la reconstruction de la colonne Vendôme, surmontée de la statue de la France, et la réparation de la chapelle expiatoire. (Applaudissements).

L'urgence est adoptée.

M. Cochery présente le projet de voter des remerciements à M. Thiers et à l'armée, et de déclarer qu'ils ont bien mérité de la patrie.

Ce projet est adopté par acclamations.

M. Thiers remercie l'Assemblée et dit que c'est la plus grande récompense qu'ils ait jamais reçue.

**Les opérations militaires.**

Le Français publie les renseignements suivants à la date du 23 mai :

Le corps d'armée du général de Cissey est entré cette nuit à Paris par la porte de Versailles, après avoir dû enlever à la baïonnette quelques barricades qui, d'ailleurs, furent mollement défendues par les insurgés. Il occupa, après un vif engagement, la gare de l'Ouest, et se répandit sur la rive gauche de la Seine. Il menaçait ainsi les Invalides et le Champ-de-Mars. En même temps, la division Vergé arrivait par le Point-du-Jour, — pendant que le corps du général Douay, dont elle fait partie, occupait Auteuil et facilitait au général Clinchamp l'entrée de Paris, — et prenait possession du Trocadéro, L'Ecole militaire et le Champ-de-Mars furent alors évacués par les communaux, et les immenses barraquements qui étaient construits sur le vaste emplacement furent utilisés par nos troupes.

Le général Clinchamp, à peine entré dans Paris, détachait son aile gauche, qui allait à la porte Maillot prendre à revers les barricades vraiment formidables qui défendaient l'approche de l'Arc-de-Triomphe, et permettait ainsi de franchir cet obstacle, qui n'aurait pu être attaqué de front et emporté qu'au prix des plus grands sacrifices.

Le général Clinchamp se répandait alors dans le parc Monceaux, au boulevard Maiesherbes et arrivait sur la place du nouvel Opéra; le drapeau national fut immédiatement hissé sur le monument.

Les moyens de défense accumulés à l'Arc-de-Triomphe étaient formidables. Le bas de l'édifice était comblé de pierres disposées avec une certaine symétrie et des sacs de terre. Un passage étroit donnait accès au bas de l'escalier qui conduit à la plate-forme. Sur cette plate-forme, les communaux avaient monté des canons et des mitrailleuses; ils ne songèrent pas à s'en servir: lorsqu'ils virent le monument entouré par nos troupes, ils l'abandonnèrent prudemment. Six drapeaux tricolores flottent aujourd'hui sur l'Arc-de-Triomphe: on en a superposé deux à chacun des angles qui regardent Paris.

Les insurgés, surpris par la soudaineté de notre attaque et par l'étendue de la ligne sur laquelle elle s'opérait, ne nous ont guère opposé de résistance. Leurs barricades étaient nombreuses, pourtant; seulement, jetées au coin des rues, sans ordre, sans se rattacher, comme le voulait Cluseret, à un système général de défense, elles ont

pu être facilement tournées, et les gardes nationales les ont vite abandonnées.

Nos soldats se sont emparés du Palais de l'Industrie sans difficulté en arrivant par l'avenue Montaigne. Les communaux avaient disposé sur la place de la Concorde des pièces nombreuses de canon et des mitrailleuses qui enfilèrent l'avenue des Champs-Élysées; elles ont été rendues inutiles, grâce à ce mouvement, et les fédérés ne purent que diriger contre nous un feu oblique qui ne nous fit aucun mal et qui d'ailleurs ne dura guère. Se voyant alors menacés par les troupes des généraux de Cissey, Douay et Clinchamp, ils abandonnèrent la place de la Concorde vers cinq heures, après une fusillade. Nous avons fait, au Palais-de-l'Industrie, quatre ou cinq cents prisonniers.

A sept heures, il y avait sur toute la ligne de défense des communaux un mouvement de retraite très-accentué. Les insurgés voudront évidemment tenter un dernier effort à Montmartre, le quartier qui nous opposera la résistance la plus sérieuse. La prise de l'Hôtel-de-Ville sera moins difficile qu'on ne le pense; le bruit courait même aujourd'hui que les gardes nationaux amis de l'ordre restés dans Paris nous l'auraient livré; nous n'avons à ce sujet aucun renseignement précis.

Les égouts ont été visités avec soin, dès les premiers pas de nos troupes dans Paris; on craignait que les insurgés n'y eussent établi des mines. Nous ne sachons pas que les découvertes faites jusqu'à présent justifient les inquiétudes qu'on avait à ce sujet.

Les gardes nationaux de Passy, dont l'hostilité à la Commune était bien connue, avaient été désarmés, il y a deux jours; on leur a rendu aujourd'hui leurs armes. Au château de la Muette, dans toutes les maisons de Passy on a ramassé des fédérés en grand nombre.

Nous sommes allés aujourd'hui à Paris. Nous avons pénétré par la porte d'Auteuil. Il est impossible d'imaginer un désastre plus complet; tout est détruit: les maisons, les arbres ont disparu, hachés sous les obus. Les éclats des projectiles jonchent le sol; ils sont aussi nombreux que les pavés. Là, un spectacle hideux frappe nos yeux. Une dizaine de cadavres de gardes nationaux gisent sur le sol: leur mort remonte à huit jours au moins; aussi la plupart sont-ils déjà à moitié décomposés et répandent-ils une odeur infecte. Parmi eux se trouve une jeune femme habillée en zouave. Les communaux n'accomplissaient même pas le triste devoir d'ensevelir leurs morts. En revanche, ils semblaient passer leur temps d'une façon assez joyeuse: on a trouvé dans les casemates des bastions, des victuailles, des liqueurs et même un baril d'absinthe. Les embrasures des remparts n'étaient pas toutes garnies de canons; peu de pièces semblaient abîmées. On a ramassé un grand nombre d'armes, des fusils à tabatière, quelques remingtons et des chas-sepots.

Dans l'intérieur de Passy, où les dégâts matériels causés par nos obus sont moins nombreux, l'attitude de la population est presque joyeuse. Les magasins sont encore fermés, mais les groupes sont nombreux, on entoure les Versaillais, et il semble que les habitants se sentent vivre de nouveau.

Nous passons au Trocadéro, et nous visitons la fameuse batterie qui devait réduire au silence le Mont-Valérien: nous n'en disons rien, ses effets étant connus. Nous voyons un omnibus de la Bourse à Passy qui faisait autrefois le service de la place, et qui traîne un voyageur; inutile de dire que son trajet est de beaucoup raccourci. Sur l'avenue du Roi de Rome, nous franchissons une barricade sur laquelle s'acharnent les chif-

fonniers; elle est, en effet, couverte de chiffons qu'on avait entassés dans des sacs.

Au coin de la rue Copernic, les communaux avaient établi une barricade garnie de pièces de canon. Quand les Versaillais arrivèrent en vue de cet obstacle, les communaux qui le défendaient firent des signes qui firent croire à nos soldats qu'il se rendaient. Ils s'approchèrent alors sans défiance, mais ils furent reçus par une décharge qui blessa trois des nôtres. Ils enlevèrent la barricade à la baïonnette et firent payer cher aux communaux cette insigne déloyauté.

Une grande partie des bataillons de la garde nationale, qui avait refusé d'obéir à la Commune, sont groupés et s'organisent.

Pendant la journée, Montmartre a tiré sur nos troupes dans l'intérieur de Paris et surtout sur le Trocadéro.

Vers midi, une forte explosion s'est fait entendre et on a vu une vaste colonne de fumée s'élever vers le ciel. Les versions varient. On a cru un moment que c'était le ministère des finances. C'était une erreur; c'est le dépôt de munitions que les insurgés avaient installé dans le manège de l'École d'état-major, rue de Grenelle, presque en face de l'Archevêché, ce qui a pu faire croire un moment à l'incendie de ce dernier édifice.

L'hôtel Seillière est, dit-on, fortement endommagé. L'explosion a été successive. Les paquets de cartouches éclataient les uns après les autres. Les dommages, quoiqu'ils graves, ne peuvent se comparer au désastre produit par l'explosion de la cartoucherie de l'avenue Rapp.

Une seconde explosion s'est produite vers les cinq heures dans la même direction.

On voit dans Paris un certain nombre d'incendies. La Légion d'Honneur, la caserne du quai d'Orsay et d'autres monuments brûleraient. On a dit aussi que le ministère des finances était en feu. Mais sur ce point les renseignements sont contradictoires.

Vers quatre heures du soir, on distinguait des Champs-Élysées un combat de mousqueterie fort vif entre nos troupes; s'avançant sur la place de la Concorde, et les insurgés postés sur la terrasse des Tuileries.

Hier, à Choisy-le-Roi, le 3<sup>e</sup> corps d'armée (cavalerie) du général du Barrail, a eu une affaire assez brillante contre quatre bataillons d'insurgés qui tentaient de s'échapper par la ligne d'Orléans. Les régiments de dragons ont mis pied à terre et ont très-vivement repoussé les insurgés qui ont perdu beaucoup des leurs, laissant entre nos mains un grand nombre de prisonniers.

**ADRESSE DES CATHOLIQUES FRANÇAIS**

Qui sera présentée à S. S. le Pape Pie IX, le 16 juin prochain, 25<sup>e</sup> anniversaire de son élévation au trône pontifical.

Très-Saint Père,

En ce jour où l'Eglise célèbre l'accomplissement de la 25<sup>e</sup> année de votre glorieux pontificat qui dépasse en durée et égale en douleurs le pontificat de saint Pierre, les peuples catholiques s'empressent d'envoyer des députations au pied de ce trône, d'autant plus vénéré par nous qu'il est plus outragé par les ennemis de son Dieu et de son Christ.

La France, quoique saignante encore des blessures qui ont atteint tous ses membres, pouvait-elle laisser sa place vide au milieu des autres nations? La fille aînée de l'Eglise devait se trouver avec ses sœurs au pied de ce Calvaire du Vatican, qui n'est pas loin du Calvaire du Janicule. La

France a donc chargé plusieurs de ses enfants de présenter à Votre Sainteté ses vœux, son repentir et ses espérances. Son gouvernement l'a fait manquer à la mission que Dieu lui avait donnée depuis Charlemagne; il en a été puni avec elle, et pour avoir laissé partager les Etats pontificaux, notre malheureuse patrie a été partagée elle-même.

La France avait remis, il y a vingt ans, Votre Sainteté sur son trône, et elle était fière de veiller à sa défense, la main appuyée sur son épée. On lui a fait désertier ce poste d'honneur. Nos désastres ont commencé le jour de l'abandon de Rome, et ils ne toucheront à leur fin que le jour où nous reprendrons la garde du Saint-Siège.

Vous le savez, Très-Saint Père, les catholiques français se sont toujours séparés de leur gouvernement, dès qu'il s'est agi de vous défendre. Ils ont protesté contre les ingratitude et les trahisons dont vous avez été la victime, comme ils protestent aujourd'hui contre les outrages qui ont été commis à Rome, à Florence, à Paris, envers Dieu et son Eglise. Ils vous ont suivi à toutes les stations de votre voie douloureuse; ils ont cherché à soutenir votre cause par leurs offrandes, leur parole, leurs écrits et l'effusion de leur sang. Ils ont contribué à vous former une armée, et, par une récompense providentielle, ce sont vos propres soldats qui ont été les plus intrépides défenseurs du sol de notre patrie.

Il y a quelques mois, la France catholique faisait un grand acte de foi au dogme de l'infaillibilité pontificale. Il semblait qu'en appelant de ses vœux cette définition solennelle, elle pressentît que chez elle toute autorité allait périr, et voulut s'attacher plus fermement au rocher, au milieu de la tempête. Elle espère que la mystérieuse coïncidence de ses malheurs avec les malheurs de la papauté est une preuve que Dieu ne l'a pas rejetée et lui conserve pour l'avenir son antique droit d'ainesse.

Naguère, votre bouche auguste daignait dire que vous comptiez toujours sur la France. Nous osons vous demander, Très-Saint Père, de vou-

loir bien nous renouveler ce témoignage de confiance, et cette parole de vie, prononcée par le vicaire de celui qui tendit la main à la fille de Jaire, sera pour notre patrie le gage du salut et de la résurrection.

Les bureaux de l'Assemblée ont nommé les membres de la grande commission militaire. Presque tous les commissaires sont favorables au système du service obligatoire pour tous.

— La Commission chargée d'examiner la proposition de M. Limperani, relative aux taux de l'intérêt de l'argent, a nommé pour président M. Emile Leroux, et pour secrétaire M. Baragnon.

— La Commission chargée d'examiner les propositions de MM. Jozon, Ch. Rolland et Aubry, relatives aux élections, se compose de MM. le baron de Chaurand, de la Rochette, Gannivet, Le Lasseur, Paultre, Callet, de Tarteron, de Marcère, Marc-Dufraisse, Aubry, baron de Jouvenel, de Ventavon, Bardoux, Oscar de Lafayette, de Guiraud.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

M. Thiers doit demander à la Chambre de constituer une commission chargée d'exercer à sa place le droit de grâce.

— On commence à se demander ce que va faire M. Thiers, et s'il retournera aussitôt à Paris. Je crois pouvoir vous dire à ce sujet que le chef du pouvoir exécutif est très-résolu à rentrer dès qu'il le pourra, c'est-à-dire dans quatre ou cinq jours; il n'y aurait même rien d'étonnant à ce que demain ou même aujourd'hui, il allât jusqu'au cœur des positions que nous occupons dans l'intérieur de la ville. Une partie des administrations ont reçu l'ordre de faire leurs préparatifs de départ.

— M. Jules Favre aurait dit à un groupe des députés de la majorité :

« La République est en vos mains; elle durera

ou non, selon que vous le voudrez. Pour nous, nous sommes débordés, et désormais nous n'y pouvons plus rien. »

— L'Adresse de la presse de province à l'Assemblée nationale a reçu de nouvelles adhésions :

Total jusqu'à ce jour, soixante-dix-sept journaux.

— On assure que M. Rozoua, qui avait été nommé commandant de l'Ecole militaire, a été pris au moment où il cherchait à s'échapper de ce monument que nos troupes avaient envahi; les mêmes personnes affirment qu'il aurait été passé par les armes. C'est là, paraît-il, une fausse rumeur; car, si nous sommes bien informé, le Gouvernement, devenant maître de la situation, a l'intention de procéder juridiquement à l'égard de tous les insurgés, y compris les chefs eux-mêmes et nullement d'une façon sommaire. C'est pourquoi le citoyen Assi, qui a été un des premiers prisonniers faits, est actuellement sous les verrous, attendant des juges.

— Le *Gaulois* annonce que de nouveaux ordres viennent d'être donnés par le ministère de la guerre pour l'achat de chevaux destinés à la cavalerie, qu'on désire complètement reconstituer dans le plus bref délai.

Un grand nombre de transports sont en ce moment à Toulon, afin de hâter, aussitôt que faire se pourra, la reconstitution de nos garnisons d'Algérie, à leur chiffre normal.

— Le même journal croit pouvoir assurer que des ordres viennent d'être donnés par le prince de Saxe pour que les Allemands évacuent les localités voisines de Paris, qu'ils avaient occupées au commencement de la semaine dernière.

— Le Gouvernement vient, dit le *Gaulois*, d'expédier, par les voies du Nord et de l'Est, des vivres et des habits à destination de nos malheureux soldats encore détenus au-delà du Rhin.

— Une nouvelle ligne télégraphique va être établie pour mettre en communication directe le Havre et Bordeaux.

— Les Prussiens empêchent provisoirement le service des bateaux à vapeur entre Saint-Denis et Saint-Germain. Un triste incident a eu lieu, dit l'*Agence Havas*, à cette occasion, à Argenteuil. Les Prussiens avaient donné l'ordre au bateau de s'arrêter; mais, cet ordre n'ayant pas été, paraît-il, exécuté assez vite, ils ont tiré sur le bateau. Il y aurait eu un mort et un blessé.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 24 mai, 8 h. matin.

Hier, nos troupes ont délogé les insurgés du faubourg Saint-Germain et des autres positions; elles continuent leur marche victorieuse.

Le Louvre et les Tuileries brûlent; les insurgés y ont mis le feu au moyen du pétrole.

On croit que les fédérés veulent s'échapper de Paris du côté de Belleville et de Pantin.

De nombreux prisonniers sont arrivés ce matin à Versailles. La plupart ne portent point d'uniforme et ont un extérieur repoussant.

Dombrowski, blessé, est emprisonné à Saint-Denis.

24 mai, 10 heures, matin.

Outre le Louvre, les insurgés ont mis le feu au palais de la Légion d'Honneur et à celui du Conseil d'Etat.

D'autres incendies ont encore été allumés par eux, tous avec le pétrole.

L'atmosphère de Paris est imprégnée d'une forte odeur que répand cette substance employée en grandes quantités.

Nos troupes se sont avancées, sur leur gauche, jusque derrière Belleville; sur leur droite, jusqu'au Louvre et les Halles; sur leur droite, jusqu'à l'Observatoire.

On croit que l'insurrection sera entièrement comprimée ce soir.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, Et de M<sup>e</sup> BABIN, notaire à Tigné.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, de

### DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Tigné,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Simon Girard, décédée à la Touche, commune de Tigné.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BABIN, notaire à Tigné, le dimanche 18 juin 1871, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le treize mai mil huit cent soixante-onze, entre :

1<sup>o</sup> M. Jean Aubin, jardinier, demeurant au Bourg de Tigné;

2<sup>o</sup> M. Jean Raisin père, propriétaire, demeurant à l'Aumônerie, commune de Tigné;

Agissant en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de M<sup>me</sup> Augustine Brouard, veuve de M. Simon Girard, en son vivant propriétaire, décédée à Tigné le 27 août 1869, aux termes du testament de cette dame, reçu par M<sup>e</sup> Babin, notaire à Tigné, le 25 février 1869;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

Et : 1<sup>o</sup> M. Jean-Charles Maugin, propriétaire, demeurant à Tigné,

Au nom et comme trésorier de la fabrique de Tigné, exerçant en cette qualité les droits et actions de ladite fabrique, conformément à l'art. 79 du décret du 30 décembre 1809;

2<sup>o</sup> M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers, demeurant à Angers, au palais épiscopal, En sa qualité de représentant légal du grand séminaire d'Angers, conformément au décret du 6 novembre 1815;

Ayant aussi M<sup>e</sup> Beaurepaire pour avoué constitué; d'une part;

Et : 1<sup>o</sup> M. Pierre Brouard, marchand, demeurant à Tigné;

2<sup>o</sup> M. Jean Brouard, cultivateur, demeurant à Bourdigaune, commune de Tigné;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Lucien Labiche, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 11;

A la requête de MM. Jean Aubin et Jean Raisin, ci-dessus qualifiés et domiciliés, en leurs dites qualités d'exécuteurs testamentaires de la dame veuve Girard, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, le dimanche 18 juin 1871, à une heure de l'après-midi, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Babin, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés commune de Tigné, savoir :

1<sup>er</sup> LOT.  
Un morceau de terre, dit les Ouches-de-Riou, inscrit au plan cadastral, sous le n° 179, section A, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, et joignant au midi et au nord M. de Contades.  
Mise à prix ..... 70 fr.

2<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de vigne, dit le Plant, inscrit au plan cadastral, sous le n° 377, section A, pour une contenance de quatre ares trente centiares, et joignant au midi et au nord M. Edouard Poitou.  
Mise à prix ..... 200 »

3<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de vigne, dit la Poularde, inscrit au plan cadastral, sous le n° 607, section A, pour une contenance de six ares soixante-dix centiares, et joignant au midi Brouard et au nord Baranger.  
Mise à prix ..... 200 »

A reporter. 470 »

Report. 470 »

4<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de terre, appelé Noyer-Jeannette-des-Barrotières, inscrit au plan cadastral, sous le n° 225, section C, pour une contenance de six ares cinquante centiares, joignant au midi M. Lemardelay et au nord M. Gesbron.  
Mise à prix ..... 100 »

5<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de vigne, dit les Beauvais, inscrit au plan cadastral, sous le n° 386, section D, pour une contenance de sept ares quarante centiares, joignant au midi M. Poitou et au nord Louis Bordereau.  
Mise à prix ..... 100 »

6<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Prés-Guy, inscrit au plan cadastral, section D, savoir : la portion de terre sous le n° 567, pour une contenance de cinq ares quarante centiares, et la portion de vigne, sous le n° 568, pour une contenance de sept ares cinquante centiares, joignant au midi Auger et au nord Chauveau.  
Mise à prix ..... 150 »

7<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de vigne, dit les Châlaines, inscrit au plan cadastral, sous le n° 1216, section D, pour une contenance de cinq ares 70 centiares, joignant au midi Brouard et au nord Baranger.  
Mise à prix ..... 100 »

8<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de terre, dit la Noue, inscrit au plan cadastral, sous le n° 1433, section D,  
A reporter. 920 »

Report. 920 »

pour une contenance de quinze ares quarante centiares, et joignant au midi Baranger et au nord Hacault.  
Mise à prix ..... 300 »

9<sup>e</sup> LOT.  
Un morceau de terre et vigne, dit les Chêneaux, le tout inscrit au plan cadastral, section D, savoir : la portion en vigne, sous le n° 1455, pour une contenance de quatre ares dix centiares, et la portion en terre, sous le n° 1456, pour une contenance de quatorze ares dix centiares, ensemble pour la contenance de ces deux objets, dix-huit ares vingt centiares, le tout joignant au midi Besnard et au nord Gaudécheau.  
Mise à prix ..... 400 »

Total. ... 1,620 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Babin, notaire à Tigné;

2<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE et LABICHE, avoués à Saumur.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 23 mai 1871.  
(100) BEAUREPAIRE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MERCIER, huissier à la résidence de Saumur, ayant cessé ses fonctions, la présente déclaration est faite pour que le retrait de son cautionnement puisse être effectué.

L'administrateur judiciaire des affaires personnelles et d'étude du sieur Mercier,

(25) GUÉRIN.

CÉDER DE SUITE,

UNE FORTE BOULANGERIE,

Pour cause de santé.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 26 mai 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée D<sup>me</sup> Vantage, rue des Basses-Perrières, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, robes, châles, chemises, jupons, camisoles, armoire, commode, basset, tables, chaises, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

## A LOUER,

A VENDRE OU A ARRENTER, PRÉSENTEMENT,

## MAISON,

Rue St Jean, n° 15.

S'adresser à M<sup>re</sup> Isidore Roche, propriétaire à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 16, ou à M. Le BLAYE, notaire. (102)

## A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, rue Beaurepaire.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à MM. de Fos, banquiers à Saumur. (80)

M. ANGELO BOLOGNESI demande un garçon sachant lire et écrire et conduire des chevaux.

Saumur, imp. de P. GODET.